

jeunes de 16 et 17 ans à continuer leurs études. Nous avons également institué un programme de prêts aux étudiants, qui a été très bien accueilli et dont on a fait un grand usage, à tel point que des modifications en vue d'augmenter les montants disponibles seront présentées au cours de cette session.

Nous proposons maintenant un programme complet de bourses d'études et d'entretien qui s'ajoutera à l'assistance déjà accordée aux étudiants. L'objectif fondamental est d'assurer qu'aucun jeune Canadien de talent ne soit privé d'une instruction supérieure. C'est un objectif auquel nous pouvons tous souscrire sans réserve, et je suis sûr que nous en attendons la réalisation avec impatience.

Honorables sénateurs, j'aimerais m'attarder un peu sur les raisons pour lesquelles le gouvernement fédéral met des ressources supplémentaires à la disposition de l'instruction supérieure. Il existe deux raisons très valables, il me semble, au souci et à la décision du gouvernement. On parle dans le discours du trône de mettre en valeur les «ressources humaines du Canada». H. G. Wells exprimait la même idée d'une façon plus vivante en disant:

L'histoire de l'homme se transforme de plus en plus en une course entre l'instruction et la catastrophe.

Une autre explication que l'on peut apporter au projet du gouvernement fédéral d'aider l'enseignement supérieur vient de la façon de considérer l'éducation comme placement. Le deuxième exposé annuel du Conseil économique du Canada, paru il y a quelques semaines, expose en détail le rapport entre l'instruction et la croissance économique. L'analyse de ce rapport démontre nettement que le stock culturel d'une société constitue un élément fondamental du revenu national brut. Le Conseil termine son analyse en signalant que «le besoin se fait encore plus impérieux d'efforts soutenus et sans cesse répétés pour augmenter et élargir l'apport de l'éducation à la croissance à long terme de l'économie et un relèvement du niveau de vie des Canadiens.»

Avant de reprendre mon siège, je voudrais commenter un autre sujet qui figure au discours du trône. Je songe au régime d'assistance publique du Canada, qui a été le sujet de discussions d'au moins deux conférences fédérales-provinciales et qui, bientôt, sera soumis au Parlement.

Ce n'est pas sans un certain émoi que j'aborde le sujet, car il s'inscrit maintenant dans le cadre du grand débat—and je me permets de dire du grand débat politique—sur les pensions de vieillesse. Pour placer le régime

d'assistance publique dans une juste perspective, je vais passer en revue brièvement les mesures prises par le gouvernement actuel au sujet des pensions et je vous prie de faire preuve d'indulgence à l'égard de mon exposé.

Depuis son entrée en fonctions en avril 1963, le gouvernement a porté la pension de la sécurité de la vieillesse à \$75 par mois et, par étapes successives, il abaisse l'âge d'éligibilité à cette pension à 65 ans. A partir du mois de janvier de cette année, cette pension est versée aux personnes de 69 ans et, en 1970, elle sera versée à tous les Canadiens à partir de leur 65^e anniversaire de naissance. En outre, le Parlement a promulgué une loi selon laquelle les pensions seront dorénavant indexées sur le coût de la vie.

Le gouvernement a aussi établi le régime de pensions du Canada, entré en vigueur le 1^{er} janvier de cette année; cette mesure constitue en soi le plus grand progrès jamais accompli pour assurer à la population un revenu de retraite suffisant. C'est un régime de pensions fondé sur les gains, auquel se rattache une période transitoire de dix ans, le maximum de \$104 par mois pouvant être touché à l'âge de 65 ans. Les prestations du régime de pensions du Canada, évidemment, s'ajoutent au versement de \$75 par mois provenant de la Caisse de sécurité de la vieillesse. Le régime de pensions du Canada et la sécurité de la vieillesse procurent un revenu de retraite suffisant pour la grande majorité des Canadiens.

Toutefois, dans les programmes du gouvernement touchant le revenu de retraite à l'intention de nos citoyens âgés, il existe une lacune qu'il faudra corriger. Cette lacune concerne les personnes déjà à la retraite et qui n'obtiennent aucune prestation du régime de pensions du Canada, ainsi que celles qui prendront leur retraite et qui retireront très peu, sinon rien, du régime de pensions du Canada.

Le gouvernement propose deux mesures visant à fournir de l'assistance supplémentaire à ce groupe.

La première de ces mesures c'est le Régime d'assistance publique du Canada. Il a été élaboré conjointement avec les provinces, vu qu'il fonctionnera dans un domaine où la compétence provinciale prime. En résumé, le régime viendra en aide à ceux qui, à cause de leur âge ou pour d'autres raisons, ne peuvent bénéficier du Régime de pensions du Canada ou auront besoin de prestations supplémentaires. Il leur viendra en aide selon leurs besoins, sans évaluation des ressources, et on n'envisage aucun maximum à l'égard des versements.